

Jérôme Lavrilleux, ancien directeur de cabinet de Jean-François Coppé, poussé à la porte de l'UMP par ses pairs. Suspendu du parti en attendant l'exclusion ferme et définitive. Ce qui lui est reproché ?

D'être impliqué au premier chef dans le cadre de l'affaire Bygmalion. Fin mai, il avouait à la télévision, des larmes dans les yeux, avoir couvert un montage financier illicite qui aurait permis de surfacturer certaines prestations à la société de communication Bygmalion. Même s'il n'est sans doute pas le seul responsable, il est donc bel et bien impliqué jusqu'au cou dans des manœuvres dont la justice devra trancher la légalité. En attendant, Jérôme Lavrilleux a été élu député européen de la circonscription Nord-Ouest le 25 mai. Le timing est bon... Car ce n'est que le surlendemain qu'il faisait ses aveux si attendrissants. On sait donc désormais que les électeurs de droite ont élu un député européen qui n'a pas l'honnêteté chevillée au corps. Mais cela les gêne-t-il vraiment ? Désavoué par ses amis d'hier, mis au ban du parti, coupable selon ses propres mots d'avoir assumé pour d'autres, Jérôme Lavrilleux n'en gardera pas moins son poste de député. Voilà à quoi ressemble le monde politique aujourd'hui... D'autres hommes politiques, beaucoup plus honnêtes n'ont pas été élus. Et on s'étonne que les Français se désintéressent de la politique...

Histoires de conseils

La période estivale approche à grands pas et les organismes publics tiennent leurs dernières réunions d'avant congés. C'était le cas du conseil d'agglomération et du conseil d'administration du CCAS de Calais, pour terminer par le conseil municipal de Calais dont nous vous rendrons compte la semaine prochaine.

Conseil communautaire

41 délibérations au programme, ne nécessitant pas toutes un long débat, mais amenant parfois des échanges vifs sur le fond.

La question du règlement intérieur amena l'opposition à montrer que la volonté du président de brider à 5 minutes le temps de paroles alloué aux intervenants, pouvait être préjudiciable à l'exposé d'une vision différente. Jacky Héning devait notamment interpellé sur la question des finances et des budgets qui réclament du temps pour permettre de bien présenter les choses. Sans vouloir modifier le règlement, le président devait s'engager à ne pas couper la parole. Nous verrons à l'usage.

Seconde discussion sur une délibération relative au paiement d'un solde de 8000 euros au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale pour l'opération (concernant les jeux Olympiques de Londres) : « le plus grand terrain de jeux du Monde ». Non sans une certaine malice, Jacky Héning demanda s'il était possible de connaître le nombre d'équipes venues s'entraîner sur le Calaisis, les nuitées et repas engendrés par ces venues et globalement le montant des investissements réalisés pour obtenir ces venues. Évidemment, il ne fut pas possible de lui répondre immédiatement, mais engagement fut pris de lui fournir les éléments. On verra.

C'est sur trois délibérations relatives à la zone d'aménagement concertée du Virval que rebondit la discussion. D'abord pour réclamer les informations promises (à l'occasion d'un précédent conseil communautaire), relatives à la structure porteuse du projet : Adevia, devenue depuis Territoires 62. Une structure publique dont la presse a (à de multiples reprises) présenté les difficultés. Eh bien l'agglomération pourtant actionnaire de ladite société, lui ayant consenti des avances de trésorerie, garanti des emprunts, n'en sait pas plus. Incroyable, mais vrai ! Une réalité qui ne peut malheureusement qu'inquiéter. Toujours sur le sujet de la ZAC du Virval, l'ancien maire de Calais devait faire remarquer que l'annulation des ventes prévues en 2008, avait amené le contribuable à participer à hauteur de 11 473 070 euros HT, alors qu'à l'époque la gestion de la zone devait être équilibrée. Le président Blet répondit que d'autres choix avaient été faits. Certes, mais c'est le contribuable qui assume ces choix pour des sommes non négligeables.

Arriva alors la délibération relative à une demande de subventionnement complémentaire pour le fond d'études parc d'attractions géré en partenariat avec Calais Promotion. Les partenaires publics fondateurs sont sollicités pour une participation supplémentaire. Jacky Héning fit

remarquer qu'avant d'attribuer de nouveaux fonds, ils seraient utiles de faire le point sur les dépenses engagées. Dépenses qu'on ne connaît pas, car rien ne figure dans le dossier. C'est dans un document de la ville de Calais qu'on apprendra qu'apparemment ledit fond aurait déjà bénéficié de plus de 400 000 euros de subventions. L'opposition calaisienne insista en rappelant que la convention initiale liait Calais Promotion à Noraparc dans le cadre du projet SPYLAND et qu'à preuve du contraire, la presse avait annoncé que SPYLAND, c'était terminé.

Vous n'en saurez pas plus, car le président trouva juste à ajouter que l'on « continuait de travailler ». Évidemment on ne peut qu'être inquiet sur une telle utilisation des moyens du contribuable, d'autant plus inquiet que peu d'élus ont semblé s'émouvoir d'autant de légèreté.

Conseil d'administration du CCAS de Calais

Une réunion qui démarra avec juste une demi-heure de retard pour cause d'absence de la présidente.

Le vote du compte administratif 2013, qui enregistre une participation municipale de 324 000 euros supplémentaires alors même que le service à la personne

Suite p 2

Le dessin

QUELLE ALTERNATIVE A LA PRISON ?



On y pense

L'équipe du Rusé est à la recherche de nouvelles plumes pour continuer l'aventure du Rusé à partir de septembre prochain. Alors si vous avez des dons d'écriture, si la rédaction de quelques brèves ou d'articles plus longs ne vous fait pas peur, réfléchissez-y et revenez vers nous rapidement soit directement soit en nous faisant un mail à l'adresse du Rusé : leruse62@leruse.fr

On compte sur vous

Retour sur...

L'Atelier est ouvert chaque vendredi soir dès 18 h 30 pour boire un verre entre copains, papoter, taper le cartons ou même, soyons fous, parler politique... Il en faut pour tous les goûts...

Rendez-vous le vendredi 4 juillet à partir de 18 h .

On le note

Ce numéro du Rusé est l'avant-dernier avant des vacances bien méritées. La semaine prochaine le Rusé reviendra donc, entre autres, sur le conseil municipal et tirera sa révérence... pour mieux revenir en septembre prochain. D'ici là, pensez à nous faire remonter toutes les infos qui vous semblent mériter que le Rusé s'y intéresse de plus près...

Transmanche

My Ferry Link une nouvelle fois interdite d'accoster à Douvres

Une nouvelle fois l'autorité de la concurrence britannique tente de porter un coup d'arrêt à l'activité de MyFerryLink. Interdiction sera faite aux navires de la compagnie d'accéder au port de Douvres dans six mois à la date de l'ordonnance.

L'argument utilisé vaut son pesant d'or. Pour des britanniques particulièrement prompts à s'enflammer pour défendre en Europe le dogme de la concurrence libre et non faussée, le droit absolu à la liberté d'entreprendre, voilà que l'autorité nous explique : que la concurrence acharnée qui se déroule sur le Channel pourrait mener à la disparition d'un concurrent et que pour éviter ce cas de figure, il est bon de punir Eurotunnel.

Évidemment ces braves gens, consentent à ce qu'Eurotunnel revende ses navires mais pas à la Scop, non, seulement à une société indépendante. Cela aurait été plus rapide de nous dire que seul DFDS aurait le droit de ra-



cheter les navires.

Il ne sera pas venu à l'esprit de ces grands analystes juridiques et économiques que si la gestion du trafic transmanche était si compliquée, c'est peut-être parce que les opérateurs travaillent tous à perte ce que la loi interdit. Ainsi, si les différents services de la concurrence (tant Français que Britanniques) consentaient à demander à chacun de faire payer le juste prix de la traversée, alors on s'apercevrait très vite qu'il y a de la place pour tout le monde, sur-

tout pour une compagnie défendant le pavillon français.

Enfin on va finir par se demander si certains n'ont pas des intérêts directs dans cette affaire. Comment comprendre autrement l'acharnement mis en place ? Évidemment du côté de My Ferry Link on entend interjeter appel de cette scandaleuse décision.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons qu'il va être urgent de construire des solidarités de lutte pour faire respecter les droits des salariés.

Suite de la p 1

a enregistré un recul d'activité de 500 000 euros. Dans le même temps les charges liées aux services généraux ont elles augmenté de 330 000 euros. Mais tout va bien.

Quelques délibérations retirées vite fait de l'ordre du jour, dont une augmentant du prix du mètre cube d'eau chaude pour les résidents de la résidence du front de mer de 15 %.

Pour arriver au seul point lourd de l'ordre du jour de ce conseil : l'augmentation du tarif horaire des heures de service à domicile servies aux personnes âgées de 65 ans et plus. 33% d'augmentation en moyenne avec une augmentation un peu plus légère pour les plus hauts revenus. Une augmentation argumentée sur l'air de « faux faire des économies, on n'aide pas les plus en difficultés, nous faisons de la concurrence déloyale... » Une argumentation qui évidemment ne tient pas la route. Si l'on surfacturait ceux qui gagnent moins de 1700 euros par mois pour permettre à de plus nécessiteux de bénéficier du service, on n'enregistrerait pas un recul d'activité du service de 25 % sur un an (sic).

Par ailleurs, c'est au nom de la solidarité intergénérationnelle que ce service est monté en puissance. Jacky Hénin devait rappeler que pour les personnes âgées de plus de 65 ans c'était l'un des rares moyens de bénéficier des services de la collectivité. Il tenta de proposer de reporter l'augmentation pour tous les revenus inférieurs à 1750 euros par mois mais sans succès. Ainsi, tranquillement, juste après les élections municipales, la droite attaque de front les acquis de nos anciens. De bien beaux cadeaux.

Poil à gratter

Solidarité

Voici ce qu'on peut lire sur la vitrine d'un commerçant de la rue Royale :



COMMERÇANT SOLIDAIRE

C'est « abominable » ce qui arrive à ce garçon ! Nous ne sommes pas certains que nos différents responsables (dont la liste suit) se sentent concernés :

Madame Natacha BOUCHART – Maire de Calais – MAITRE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE CALAIS NORD

Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU – Président de la Chambre de COMMERCE et d'Industrie de la Côte d'Opale

Monsieur Philippe BLET – Président de CAP CALAISIS

Soyez sans crainte, nous n'allons pas en rester là. Nous réservons quelques surprises dont la première ci-dessous :

COLLECTIF DES COMMERÇANTS DE CALAIS NORD qui va devenir le COLLECTIF des COMMERÇANTS de CALAIS

Il faut croire que la rénovation de Calais-Nord ne

fait pas l'unanimité contrairement à ce que Natacha Bouchart et consort aimeraient nous faire croire.

Les limites

A vouloir trop en faire l'agglo pourrait bien se prendre les pieds dans le tapis. Souhaitant démontrer un sens profond du développement économique, l'agglomération a décidé de créer un fond d'aide aux PME. Ainsi, les artisans commerçants et petites entreprises qui ont besoin d'investir dans du nouveau matériel, peuvent solliciter la collectivité pour une avance à taux zéro remboursable en quatre ans. Deux entrepreneurs viennent de se voir attribuer 3 000 et 10 000 euros.

Avis donc à tous les boulangers, pâtisseries, bouchers, hôteliers, restaurateurs, artisans, pme... Vous qui avez besoin d'investir, n'hésitez pas à solliciter l'agglo, mais vite car il n'a été budgété que 25 000 € par an. Dépêchez-vous avant que certains n'y voient une concurrence déloyale à l'égard des banques, comme le CCAS de Calais ferait une concurrence déloyale aux intervenants du secteur d'aide à domicile.

Peut-être demain verra-t-on des avances de 10 000 € à taux zéro remboursable en 4 ans pour les habitants de la communauté d'agglomération qui réserveraient les travaux à réaliser chez eux aux artisans de l'agglo, et pourquoi pas ?

Le mensonge comme seul argument

Comme le démontre la date de ce courrier, c'est bien avant la tenue du conseil d'administration du CCAS en date du lundi 23 juin, que les élus municipaux calaisiens ont décidé de saboter le service d'aide à la personne.

« Pour des raisons de réorganisation de nos services nous ne pourrions plus vous servir... Nous

vous invitons ... à aller voir ailleurs. ». Pour un peu ils ajoutaient : « content ou pas, ce sera la même punition ».

Une attitude des plus méprisantes à l'égard de citoyens contribuables, qui ont travaillé toute leur vie et qui ne prétendaient qu'à bénéficier d'un service public de qualité, répondant aux besoins de leur âge et leur permettant ainsi qu'à leur famille de bénéficier d'une aide à un coût raisonnable.

Ainsi, la majorité municipale organise concrètement le démantèlement d'un service pourtant particulièrement apprécié par les familles.

Trop cher nous a-t-on dit en conseil d'administration. C'est un point de vue qui entend s'appuyer sur un autre mensonge : « nous voulons servir en priorité ceux qui en ont le plus besoin ».

Comme si ceux qui avaient pour le moment accès aux services étaient des nantis, et comme si leur départ était aussitôt compensé par l'arrivée de demandeurs moins argentés. -25% d'activité pour le service sur l'année 2013. Et demain ?

Quant à la petite phrase qui incite les allocataires abandonnés à se « rapprocher d'autres services existants (ASSAD, ADAR...) » faut-il rappeler que l'ASSAD n'est citée que pour mieux mettre en avant l'ADAR dirigée par Mme Hénon, femme du rédacteur en chef de *Nord Littoral* qui a bien aidé l'équipe Bouchart pendant la campagne...

